

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnances Souveraines accordant des médailles d'honneur.
Ordonnance Souveraine nommant un attaché à la Direction des Services Judiciaires.
Arrêté ministériel avançant l'heure légale.
Arrêté ministériel modifiant l'article 12 de l'Arrêté du 25 février 1918.

MAISON SOUVERAINE :

Distinction honorifique décernée par M. le Président de la République française à Mademoiselle de Valentinois.
Installation de la Commission de Ravitaillement.
Visite de M. le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'État, à l'Hôpital de Monaco et à l'Hôpital Alexandra.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opera de Monte Carlo : Rigoletto ; Manon.

VARIÉTÉS :

La Douleur vaincue.

PARTIE OFFICIELLE

N° 2627.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée aux sieurs :

Louis Martin, contremaître électricien à la Société des Bains de Mer ;
Honoré Palmaro, chef tapissier à la Société des Bains de Mer.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de troisième classe est accordée au sieur :

Philippe Marchisio, sous-chef tapissier à la Société des Bains de Mer.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le sept février mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Signé : FR. ROUSSEL.

N° 2631.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée aux sieurs :

Pierre Allaire, brigadier-chef de Police ;
Romain Gastaud, brigadier de Police ;
Claude Ducry, sous-brigadier de la Sûreté, détaché à la surveillance des Abattoirs.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-six février mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Signé : FR. ROUSSEL.

N° 2632.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur la proposition de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Vu l'article 2 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 18 novembre 1917 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Hervé Codur, secrétaire du Parquet Général, est nommé Attaché à la Direction des Services Judiciaires.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-sept février mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Signé : FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté ;
Vu les Ordonnances des 16 mars 1911 et 7 mars 1917 ;

Vu la délibération, en date du 1^{er} mars 1918, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Dans la nuit du 9 au 10 mars, à 23 heures, l'heure légale sera avancée de 60 minutes.

ART. 2. — L'heure normale sera rétablie le 6 octobre.

ART. 3. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le premier mars mil neuf cent dix-huit.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,
ff^{ms} de Ministre d'État,
G. JALOUSTRE.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'article 15 de la Constitution du 5 janvier 1911 et l'article 16 de la même Ordonnance, modifié par l'article 3 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 18 novembre 1917 ;

Vu l'Arrêté du 25 février 1918, réglementant la fabrication, la vente et la consommation du pain, de la pâtisserie, de la biscuiterie, de la confiserie, du chocolat, des glaces et édictant diverses restrictions alimentaires pour les hôtels, cafés, restaurants et établissements similaires ouverts au public ;

Vu la délibération en date du 1^{er} mars 1918, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — L'article 12 de Notre Arrêté du 25 février 1918 est modifié comme il suit :

« **ART. 12.** — Dans tous les établissements « visés à l'article précédent, sauf dans les cantines et buffets des gares, il est interdit de « consommer ou de servir :

« 1^o du lait frais ou condensé et de la crème « purs ou mélangés avec une préparation quel- « conque telle que thé, café ou cacao, après « neuf heures du matin ;

« 2^o tous aliments solides entre quatorze « heures trente et dix-huit heures trente. »

ART. 2. — Les dispositions du présent Arrêté entreront en vigueur le 5 mars 1918.

ART. 3. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 1^{er} mars 1918.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil
ff^{ms} de Ministre d'État,
G. JALOUSTRE.

MAISON SOUVERAINE

Par Décret en date du 30 janvier 1918, le Président de la République Française, sur la proposition du Ministre des Affaires Étrangères, a accordé la Médaille de la Reconnaissance Française de première classe (vermeil) à Mademoiselle Charlotte de Valentinois

C'est M. le Colonel de Rieux, Attaché à la Personne du Président qui, au nom de M. Raymond Poincaré, a fait la remise de cette distinction.

Installation de la Commission de Ravitaillement

Le vendredi 1^{er} mars a eu lieu à l'Hôtel du Gouvernement la séance d'installation de la Commission de Ravitaillement sous la présidence de M. Jaloustre, Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat.

M. C. de Castro, Conseiller de Gouvernement, assistait à la séance.

M. Louis de Castro, Président de la Délégation Spéciale et de la Commission de Contrôle Général des Approvisionnements, a remercié M. Jaloustre d'avoir bien voulu présider cette séance et de toute la bienveillance qu'il n'a cessé de manifester envers l'ancienne Commission.

Il dit ne pas douter que le Service du Ravitaillement, sachant pouvoir compter sur l'entier concours du Gouvernement, n'aboutisse rapidement à des résultats les plus efficaces.

M. Noghès, Président de la Commission de Ravitaillement, après s'être associé aux sentiments exprimés par M. L. de Castro, a donné un aperçu de la situation relative aux questions d'alimentation.

M. Jaloustre a pris ensuite la parole et après avoir remercié M. de Castro et M. Noghès, il s'est étendu longuement sur le rôle très difficile qui échoit aux membres de la Commission de Ravitaillement.

Il a rendu hommage au dévouement de l'ancienne Commission et à l'empressement apporté par la Chambre de Commerce, par l'Union des Commerçants et Propriétaires Français, ainsi que par l'Union des Intérêts Commerciaux Italiens, pour désigner leurs représentants dans la nouvelle Commission.

En terminant, M. Jaloustre a indiqué que l'institution du Contrôle Général des Approvisionnements et de la Section du Contrôle Sanitaire est la plus sûre garantie du bon fonctionnement du nouveau Service qui permettra, grâce au dévouement de ses membres, de surmonter les difficultés de l'heure présente.

Visites à l'Hôpital de Monaco et à l'Hôpital Alexandra

Le vendredi 2 mars, M. Jaloustre, Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat, s'est rendu à l'Hôpital de Monaco, accompagné de M. C. de Castro, Conseiller de Gouvernement.

Il a été reçu par M. Noghès, Président de la Commission Administrative, entouré de M^{me} la Supérieure, de MM. Gastaud, Administrateur, du Docteur Marsan, du Médecin major Kendirdjy, des Docteurs Pich et Gastaldi.

M. Jaloustre s'est rendu compte des soins et des prévenances dont sont l'objet les malades et les blessés de guerre et a tenu à en féliciter M^{me} la Supérieure, le personnel médical ainsi que M. Verdier, Président de Chambre, qui, depuis le début des hostilités, s'occupe avec un dévouement infatigable des aveugles en traitement à l'Hôpital de Monaco.

En quittant cet établissement, M. Jaloustre a fait don personnellement d'une somme de cent francs pour améliorer l'ordinaire.

M. Jaloustre, accompagné de M. C. de Castro, s'est rendu ensuite à l'Hôpital Alexandra où il a été reçu par M. Neton, Consul Général de France, M^{me} Bornier, Présidente de la Section des Dames de la Croix Rouge pour la Principauté, M. Casta, Administrateur, M. le Docteur Marsan.

M. Jaloustre s'est fait aussitôt conduire auprès des blessés et malades et, après s'être entretenu avec chacun d'eux, a visité les divers locaux de cette formation.

Il a tenu à exprimer ses remerciements à l'Administration pour les soins éclairés et dévoués donnés aux officiers et soldats hospitalisés et a remis personnellement à M^{me} Bornier, la somme de cent francs pour améliorer l'ordinaire.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Rigoletto.

Les œuvres de franche et noble inspiration étant toujours d'un puissant intérêt, aussi bien pour l'élite que pour le vulgaire, ce n'est pas nous qui déplorerons que, cette année, la Direction du Théâtre de Monte Carlo ait songé à ouvrir la saison lyrique avec *Rigoletto*. On n'entend jamais trop les chefs-d'œuvre. Il y a tant d'impresarios peu avertis qui perdent un temps précieux à monter des ouvrages sans ombre de signification et privés d'idées, qu'il faut se réjouir à la limite de la joie lorsque le choix d'un directeur avisé se porte sur un opéra de réelle valeur. La partition de *Rigoletto* est vieille de soixante-cinq années. Il est donc loisible, à présent, de n'en goûter que médiocrement les grâces frustes de la facture ; mais elle contient de si grandes beautés mélodiques, des qualités dramatiques d'un tel éclat et de si superbes envolées que la splendeur du fond fait oublier les imperfections de la forme et qu'il ne reste plus à la critique qu'à rendre les armes et à battre des mains. On s'exposerait à tomber dans de fâcheuses redites si l'on s'avisait de vouloir causer, maintenant, de Verdi et de ses nombreuses productions. D'ailleurs, que découvrir d'inédit concernant Verdi, auguste artiste que le génie caressa de son aile, et qui fut, comme dit Homère, dans son *Odyssée* « tel qu'un de ces hommes rares qui, inspirés par les dieux, ravissent les mortels par l'harmonie divine de leurs chants » ?

Parler de sa vie si pure et si droite : — un exemple pour tous et une leçon pour quelques-uns ?

S'entretenir de sa personnalité d'homme et d'artiste si fière et si haute ?

S'étendre sur son œuvre unanimement connue ; indiquer les raisons de conscience qui poussèrent Verdi à abandonner, au couchant de son existence, la sommaire formule à laquelle il devait ses triomphes les plus retentissants et à modifier radicalement sa manière musicale ; en un mot, refaire pour la millième fois l'historique de la suprême conversion qui conduisit le vénérable et illustre maître à écrire *Aïda*, *Otello* et *Falstaff* ?

A quoi bon ? Restons-en là et contentons-nous de consigner, ici, l'extraordinaire succès remporté par les interprètes des différents personnages de *Rigoletto*.

L'an dernier, nous consacrons ces lignes à M. Schipa : « Joliment doué au point de vue de la voix, ce ténor sait chanter. Ne riez pas, il n'y a pas tant que cela de chanteurs qui sachent chanter.... M. Schipa comprend qu'un morceau a son expression, sa physionomie et sa couleur et il n'épargne ni son intelligence ni son goût pour rendre cette expression, cette physionomie et cette couleur sensibles au public. Il manie sa voix avec une étonnante habileté, et non sans charme. Nous serions extrêmement surpris si M. Schipa ne parcourait pas une très brillante carrière. Pourvu, mon Dieu ! que le succès ne le gâte pas et qu'il n'aille pas perdre ses exquisités qualités ! »

Nous sommes heureux de constater que les succès moissonnés un peu partout par M. Schipa n'ont nui en quoi que ce soit à ses précieuses qualités. Nous l'avons retrouvé tel qu'il fut au cours de la précédente saison, ayant même gagné en volume de voix. On ne chante pas mieux et avec un organe plus souple et plus enchanteur le maussade rôle de Il Duca.

M. Battistini est d'une poignante humanité en bouffon paternel. Son personnage souffre et pleure de vraies larmes. Au troisième acte, notamment, il eut un rire agonisant en sanglot que, seul, un artiste de race est capable de trouver et de rendre. M. Battistini, moins préoccupé de la recherche de l'effet que nombre de braillards en mal de réputation, arrive à l'effet, souvent même à la grandeur, par la simplicité. Son chant, toujours habile, jamais forcé, tend vers

la juste expression. Aussi, l'interprétation qu'il donne de *Rigoletto* est-elle impressionnante et belle.

M^{lle} Pareto, cantatrice, en possession d'un organe d'une flexibilité et d'une facilité peu communes et n'ignorant aucun secret de la virtuosité, personnifia à la générale satisfaction l'aimable et tendre Gilda. Chez M^{lle} Pareto, rien ne sent l'effort. Le sourire aux lèvres, elle se joue des pires difficultés, affronte et escalade les sommets de l'échelle vocale avec une aisance et une sûreté plutôt déconcertantes. Les roulades, les trilles, les fusées de notes cristallines sortent, éblouissantes, de son gosier en fleur.

Comme la fauvette, sa sœur, et le rossignol, son frère, elle semble née pour gazouiller et chanter.

A côté de MM. Battistini et Schipa et de M^{lle} Pareto, le toujours égal à lui-même M. Journet incarne le personnage de Sparafucile en artiste émérite. M^{mes} Mattei, Marie Girard, Faletti et MM. Deleuze et Delmas, excellents tous deux, se montrèrent à la hauteur de la tâche qui leur fut confiée.

L'orchestre et les chœurs se distinguèrent fort. On admira énormément les décors de M. Visconti.

Et, au cours de la matinée du 28 février, les bravos se mêlèrent furieusement aux applaudissements. On *bissa* et *trissa* plusieurs morceaux.

Il y avait de l'enthousiasme dans tous les coins de la salle.

Manon.

Le public, en vertu du pouvoir discrétionnaire qu'il s'arroge et dont il use et abuse au gré de ses intimes préférences ou de ses engouements momentanés, n'hésite jamais à prendre sous sa haute protection les œuvres musicales de moyenne honnête et à leur accorder ses plus chères faveurs. Ces œuvres, à les regarder de près, sont rarement sans mérite. Mérite relatif, bien entendu. Elles se distinguent par nombre de gentilles, accortes et spirituelles qualités ; leurs inventions, toujours jolies, ne sont pas à dédaigner, tant s'en faut. Sans doute, elles sont sobres de grands effets et sevrées de magnificences : la puissance n'est pas leur lot. Mais elles sont dénuées d'histrionneries et elles fuient la lourdeur et la grossière vulgarité. Chez elles, les passions, les sentiments, le cœur humain, la réalité, la vie, l'idéal, dosés avec prudence, ne sont pour ainsi dire qu'effleurés. Une adroite mesure en équilibre les parties. Et, dans ces ouvrages rangés, bien élevés, d'une sagesse louable, rien ne choque. Leur rêverie est décente, leur poésie sans exagération, l'image sans violence et l'expression est exacte. En somme, tout y est d'une courte et plaisante harmonie. Ce genre de productions, accueillant et cordial, qui ne manque pas de charme, relève d'un art assurément subtil, minutieux, fin, microscopique, si vous voulez, mais nullement agressif et sans agrément.

Un rapide coup d'œil jeté sur divers ouvrages de musique légère qui enfièvreurent des masses de spectateurs, à des époques différentes, montrera combien le public est constant dans ses goûts modérés et combien il aime les œuvres qui n'apportent pas de violents changements dans l'uniforme train-train de ses coutumières habitudes. Quelques exemples suffiront.

Laissons de côté les essais de comédies à ariettes de Philidor et les réalisations plus poussées, mieux venues, de Monsigny et arrivons à Grétry.

Les opéras-comiques de Grétry, dont Méhul disait cruellement : « beaucoup d'esprit et pas de musique », soulevèrent l'enthousiasme des gens qui vivaient à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle. Méhul parut et, dans *Euphrosine et Coradin*, *Stratonice*, *l'Irato* et l'admirable *Joseph*, s'affirma musicien de grande race. Boïeldieu, artiste adorablement inspiré, ravit les foules de 1795 (date de la première représentation de *la Dot de Suzette*) à 1834. On lui est redevable d'un chef-d'œuvre : *la Dame Blanche*. Daniel-François-Esprit Auber, pendant plus d'un demi-siècle, fit fanatisme avec *le Maçon*, *Fra Diavolo*, *les Diamants de la Couronne*, *le Cheval de Bronze*, *l'Ambassadrice*, *la Part du Diable*, *le Domino Noir*, *Haydée*, *le Premier Jour de Bonheur*, etc., etc...

Le Pré aux Clercs et *Zampa*, deux merveilles, eurent de chauds admirateurs et empourprèrent de gloire le nom d'Hérold.

La Fille du Régiment de Donizetti ; — *l'Éclair*, *les Mousquetaires de la Reine*, *le Val d'Andorre* d'Halévy ; — *le Chalet*, *Si j'étais Roi*, *le Sourd* ou *l'Auberge pleine*, *Giralda*, *le Postillon de Longjumeau* d'Adam ; — *Lalla-Roukh* de Félicien David ; — *les Noces de Jeannette*, *Galatée* de Massé ; — *le Caïd*, *le Songe d'une Nuit d'Été*, *Mignon* d'Ambroise Thomas connurent l'ivresse des immenses succès. *Mignon*, particulièrement, jouit d'une popularité mondiale. Qui n'a pas fredonné la mélodie : « Connais-tu le pays » ? Existe-t-il un endroit des univers connus et inconnus où l'on ne se soit pas attendri sur le sort déplorable de l'enfant volée par des bohémiens ?

D'ailleurs, le public d'où qu'il soit, n'est-il pas toujours enclin à s'abandonner aux douceurs de l'admiration facile et à se laisser prendre aux faiblesses de sa sensiblerie ? *Mignon* appartient vraiment et sans contestation possible à la pure lignée des pièces d'heureuse moyenne, dites d'opéra-comique. La grâce y est contenue, le factice aimable, le charme peu troublant ; elle possède la discrétion, la minuscule pointe d'émotion ; le laisser aller est retenu, le comique affable et la poésie terre à terre. Il est donc compréhensible que les partisans de « la pièce bien faite », ceux-là qui aiment à digérer en paix et que la moindre nouveauté effraye, aient chéri et adoré une œuvre d'intentions si louables, d'accents aussi honnêtes, d'existence si calme, de sentiments aussi honorables, ne heurtant rien et respectueuse de tout.

La partition de *Mignon* regorge de vertus bourgeoises. Elle devait être fêtée. Elle le fut grandiosement. Onques vit-on triomphe comparable à celui qui fit cortège, aux quatre coins de la machine ronde, comme disait Scribe, à la *Mignon* d'Ambroise Thomas !

Or, un beau soir il advint ceci dans la bonne ville de Paris : Une *Manon* de la façon élégante et pimpante de Massenet surgit sur la scène familiale de l'Opéra-Comique.

Le sujet était osé, scabreux même, et la musique sortait des habitudes de la maison. C'était autre chose et cet autre chose avait une allure plus artiste. La vie était serrée de plus près. La passion n'étouffait pas ses cris. Les grâces enrubannées de la mélodie n'en arrêtaient pas les élans de nervosité éperdue. C'était nouveau, personnel, frémissant et exquis.

Ah ! dame, le public fut désorienté. Il rejimba d'abord, discuta, se fit tirer l'oreille qu'il a si grande à certains moments. Déjà pour *Carmen*... Mais *Carmen* ne rentre pas dans la catégorie des ouvrages d'opéra-comique. C'est plus et mieux. Passons.

En dépit des froideurs inexplicables et des mauvais vouloirs affectés, le cours des représentations de *Manon* se poursuivit et, de soir en soir, sous la caresse embaumée et fébrile des mélodies de Massenet, les mesquines préventions du public tombèrent, comme, dans les temps bibliques, les murailles de l'imprenable Jéricho s'écroulèrent au son des trompettes de l'excellent Josué. On se familiarisa avec les délicates beautés de la partition. Et, insensiblement, *Manon* prit dans les préférences et dans le cœur des foules la place qu'y occupait *Mignon*. Ne protestez pas : c'est un fait. Et, aujourd'hui, *Manon* peut être considérée à juste titre comme l'œuvre offrant avec le plus d'évidence, en sa formule d'un modernisme aimable et raffiné, la somme des qualités répondant le mieux aux exigences moyennes des auditeurs de notre temps peu fertile en miracles. *Manon* est un ouvrage d'un charme spécial où se mélangent adroitement et admirablement les tendances libérales du drame lyrique, voire de la comédie lyrique, et le respect des traditions du vieil opéra-comique. Un air de nouveauté circule à travers ses pages secouées par le frisson de la vie, exaltées par la frénésie des désirs d'amour. La passion y mêle son cri éperdu aux murmures ensorceleurs de la mélodie. En sorte

qu'il est permis d'avancer qu'une œuvre d'art (*Manon*) s'est substituée à une production honnête et gracieuse (*Mignon*) et l'on peut même pousser l'audace jusqu'à insinuer que *Manon* est une sorte d'œuvre-type de l'opéra-comique ou plus justement de la comédie lyrique de l'heure présente.

Les personnages célèbres de Des Grieux et de Manon, immortalisés par le roman de l'abbé Prévost, tentèrent plusieurs auteurs et musiciens. Citons le ballet d'Halévy, représenté en 1830 ; l'opéra-comique d'Auber, *Manon Lescaut*, dont l'apparition remonte au 23 février 1856, et dont une page « l'éclat de rire » fit la réputation d'une sœur d'Adelina Patti ; un drame de Camouche et de Courcy, joué en 1830 ; une comédie de Théodore Barrière et Marc Fournier, qui n'obtint qu'un demi-succès au Gymnase, en 1851, et que le Vaudeville reprit quelques années plus tard ; une *Manon* de la manière *vériste* de M. Puccini et encore, peut-être, deux pièces dramatiques signées de noms qui nous échappent.

A la vérité, il est assez surprenant que ces possédés d'amour, Des Grieux et Manon, ne se soient pas emparés plus vivement de l'imagination et n'aient point sollicité la verve, le talent ou le génie d'un plus grand nombre d'écrivains de théâtre et de compositeurs. Ils sont si étonnamment jeunes, si complètement férus l'un de l'autre, ces deux êtres coulés d'un seul jet dans le feu des passions les plus extrêmes, leurs malheurs sont si profondément irréflechis et lamentables, leur humanité est si vraie, si aiguë ; la sève de la vie bouillonne en eux d'une telle force, si violent est le flot de sang qui gronde dans leurs veines trop gonflées ; leur existence, qui n'a qu'un but, est emportée dans un si prodigieux tourbillon de folie sensuelle que l'on se prend à adorer ces deux implacables amants, malgré l'infamie où ils se complaisent et la fange dans laquelle ils se vautrent avec une ingénuité qui est leur plus sûre excuse. Enfants perdus de l'amour, pour eux la fin justifie les moyens. Pourvu qu'ils puissent être réunis et vivre la bouche sur la bouche, étourdis dans un concert de baisers, peu leur importe le reste. Manon donne son corps au premier homme venu, pourvu qu'il soit riche ; mais elle garde son cœur à « son chevalier ». Quoiqu'elle fasse, c'est à lui qu'elle songe partout et toujours. Elle le trompe, elle le réduit au désespoir et le pousse aux pires actions avec un cynisme qui tient de la candeur. Elle a toutes les faiblesses de la femme, toutes les roueries de la fille et toutes les tendresses de l'amante.

Des Grieux triche au jeu, accepte les compromissions les plus honteuses, escroque, vole, saute à pieds joints sur toutes les conventions sociales pour arriver à satisfaire les moindres fantaisies de sa maîtresse, laquelle, il ne le sait que trop, est d'autant plus infidèle que l'argent se fait plus rare dans sa bourse. Sa loi suprême est écrite dans les yeux de Manon. Pour la posséder une heure, une minute, Des Grieux affronte la prison, ne recule pas devant l'assassinat.

L'auteur de la *Dame aux Camélias* — cette sentimentale et honnête sœur de *Manon* — a écrit « Qui ne t'a pas aimée, Manon, n'est pas allé jusqu'au fond de l'amour ; et c'est abominable à constater, mais qui n'aime pas comme Des Grieux, c'est-à-dire, le cas échéant, jusqu'au crime et jusqu'au déshonneur, ne peut pas dire qu'il aime. »

Meilhac, le librettiste de *Carmen*, la *Manon* espagnole, a, de compagnie avec Philippe Gille, emprunté à l'inoubliable volume de l'abbé Prévost le sujet du livret charmant sur lequel Massenet écrivit sa musique aux bouffées capiteuses. Meilhac et Gille ont quelque peu modifié le type de Manon et dissimulé du mieux possible la petite tache de boue dont parle Saint-Victor, et qui sied comme une *mouche* à la tête folâtre de la maîtresse de Des Grieux. Pour ne pas trop effaroucher la pudeur des parisiens naïfs de nos temps vertueux, ils n'ont pas voulu que Manon fut, dans leur pièce, la fille qu'elle était en réalité. Le public aurait été trop désorienté. Leur *Manon* est bien une *Manon* d'opéra-comique.

Cependant elle ne manque pas d'attrait, de joliesse audacieuse : elle intéresse et captive. On ne peut raisonnablement exiger davantage.

Le livret est adroitement coupé, et s'il ne donne qu'une idée assez faible de la flamme qui incendie les pages du récit de l'abbé Prévost, il fournit au musicien une heureuse succession de situations dramatiques, tendres et piquantes.

Depuis l'arrivée du coche et de Manon, l'action marche d'un bon mouvement vers le dénouement, s'arrêtant, rue Vivienne, chez Des Grieux, au Cours-la-Reine, à Saint-Sulpice, à l'hôtel de Transylvanie, pour aboutir à la mort élégiaque de l'héroïne, non en Amérique, mais en France, sur la route du Havre.

La musique de Massenet est légère, spirituelle, claire, coquette, fringante, caressante, voluptueuse, enfiévrée, abondante en élans, directe d'impression, d'expression toujours colorée et éloquente, avec de ravissants détours, et, par-dessus tout, séduisante et prenante. Sans cesse, on y perçoit

Cette voix du cœur qui, seule, au cœur arrive.

Elle obsède et enchante.

Par instant, elle a tant de sveltesse dans le charme et de mignonne fantaisie dans la grâce qu'involontairement, en l'écoutant, on songe à cette peinture de Pompéi qui représente un papillon doré conduisant un quadriges...

Le commencement du premier acte avec son trio sans accompagnement, l'air d'entrée de Manon : « Je suis encore toute étourdie », les conseils de Lescaut : « Ne bronchez pas », ce commencement est d'opéra-comique, alors que, dans le tableau de Saint-Sulpice, on se trouve en plein drame lyrique, et qu'à l'acte de l'hôtel de Transylvanie, on est assez loin de l'opéra-comique et du drame lyrique.

Ces tendances, en apparence disparates, qui, grâce à la suprême habileté de Massenet, s'équilibrent et se fondent en un tout élégant et en arrivent à produire une inoubliable impression de charme ; ces éléments considérés comme inconciliables et que le talent du musicien parvint à condenser, à unifier pour le plus vif plaisir du public, cette façon de tour de force accompli en se jouant par le compositeur filleul des fées, ne constituent pas une des moindres originalités de la partition de *Manon*.

Manon contient un si grand nombre de pages dignes de retenir l'attention et plus adorables les unes que les autres, qu'il est difficile, en exprimant, sur chacune d'elles, une opinion purement personnelle, de ne pas manquer aux lois de la stricte impartialité. Au reste, parmi des fleurs éclatantes réunies en bouquet, choisit-on celle-ci de préférence à celle-là ? On respire leurs petites âmes et l'on jouit avec ivresse de la subtilité odorante qui s'exhale de la diaprure de leurs corolles en fêtes.

Au risque de paraître inconséquent, citons néanmoins : la rencontre de Des Grieux et de Manon ; au second acte : la lettre de Des Grieux à son père lue par Manon, le quatuor si varié et si chatoyant ; au troisième acte : la chanson de Lescaut « O Rosalinde », le chœur « A nous les amours et les roses » ; la scène de Saint-Sulpice, qui domine l'ouvrage entier de toute la splendeur de son inspiration nerveuse et parfumée, et la scène finale de la mort de Manon.

Est-ce là tout ce qu'il y a de particulièrement notable dans *Manon* ? Non, sans doute.

Mais comment dans un article, écrit *currente calamo*, avoir la prétention de fournir une appréciation exacte de la valeur d'un ouvrage et une liste complète des richesses qu'il contient ? En se risquant sur le terrain mouvant de la critique, et dans le très rapide examen d'un ouvrage, qui est assez osé pour se vanter de ne pas laisser dans l'ombre ce qui vaut d'être mis en lumière ? Lorsqu'on est en présence d'un musicien aussi inspiré que Massenet, lequel était un artiste en possession de connaissances techniques extrêmement vastes, doublé d'un homme de théâtre d'une expérience scénique incroyable, on court le risque de ne pas en parler comme il conviendrait qu'on en parlât.

Quoiqu'on fasse ou désire faire, il faut se résigner à ne donner qu'une idée fort approximative de sa

maîtrise et s'en tenir à un aperçu sommaire et très insuffisant de son œuvre.

Manon est classée par les connaisseurs au premier rang parmi les ouvrages de Massenet. Or, l'on sait que les connaisseurs n'accordent pas leurs suffrages à la légère.

Si Massenet n'avait pas écrit la musique du *Cid*, nous risquerions que *Manon* est son *Cid*. Et nous ne nous tromperions guère.

Certains amateurs ne se font pas faute de préférer *Werther* à *Manon*. Peut-être n'ont-ils pas tort ?

Il n'en reste pas moins établi que c'est dans *Manon* que la personnalité musicale de Massenet est mise en son plus complet et plus brillant relief, et il est hors de doute que *Manon* est l'œuvre la plus populaire du maître. Dans les salons, comme à l'atelier on chante ses mélodies en émoi.

Avancerons-nous que *Manon* est le chef-d'œuvre de Massenet ?

Pourquoi non, puisque tout le monde se rallie à cette opinion — ce tout le monde qui a plus d'esprit que Voltaire et qui finit toujours par avoir raison ?

Massenet, dès le jour où il ouvrit les yeux à la douce lumière, fut à ce point privilégié du sort — *Tu Marcellus eris!* — qu'on peut le ranger dans le groupe élu de ces artistes bénis du ciel dont Périclès disait au printemps sacré de la Grèce : « Chacun de nous, par un don qui lui est propre, fait tout avec grâce. »

M. Schipa fut un admirable et délicieux Des Grieux. Il soupire à ravir les divines et emportées mélodies qui embaument le rôle de l'amant de Manon et le ceignent d'une auréole de passion et de charme.

Ah ! l'adorable ténor ! Il ne se ménage pas celui-là !

Comme il nuance ! Et quel art il met dans sa façon de conduire sa voix ! C'est un vrai régal pour l'oreille d'entendre ainsi chanter — surtout à une époque où l'on inflige volontiers au public de prétendus ténors, sans voix classée, qui ignorent les premiers préceptes du chant, ne sachant ni respirer, ni articuler, et sevrés de tout sentiment et de toute expression.

M^{lle} Bugg, dans le personnage capital de *Manon*, révéla de solides et belles qualités d'artiste.

Elle tint sans faiblir, du commencement à la fin, ce rôle hérissé de difficultés multiples. Ce qui n'est pas à la portée de la première cantatrice venue.

M. Cousinou chanta et joua Lescaut à la perfection. Il faut, comme l'on dit, avoir l'œil sur ce jeune homme. C'est quelqu'un.

M. Journet, superbe comme toujours, M. Delmas, fin comédien et intelligent chanteur, M^{lles} Mattei, Moreau, Dubost et MM. Petit, Deleuze, Libert recueillirent leur belle part d'applaudissements.

M. Léon Jehin dirigeait l'orchestre. Nous disons « dirigeait », car, parfois, se produit ce phénomène assez paradoxal d'un orchestre dirigeant effectivement celui qui doit lui imposer sa volonté. M. Léon Jehin est dans toute l'acception du mot un chef. D'un savoir et d'une expérience consommés, respectueux de la pensée des compositeurs, sachant en saisir et en traduire les plus intimes intentions, il est grandement apprécié et aimé de la valeureuse phalange d'instrumentistes placée sous ses ordres. Dans les curieux, substantiels et instructifs *Mémoires et essai sur la musique* de Grétry se trouvent les lignes suivantes à propos du rôle joué par le chef d'orchestre : « Il n'est pas indifférent qu'un maître de musique, c'est-à-dire celui qui bat la mesure, soit aimé des musiciens qui exécutent sous lui. Le moindre geste, le plus petit coup de son bâton ou de son pied est saisi par tout le monde : c'est un fluide qui se communique dans tous les coins d'un orchestre, quelque grand qu'il soit ; mais je ne connais rien de plus sot qu'un batteur de mesure qui n'inspire pas de confiance : il s'agite, il frappe et ne produit rien. » M. Léon Jehin inspire une telle confiance, qu'il obtient ce qu'il désire de ses musiciens. Par une attention sans cesse en éveil portant sur l'ensemble et sur les plus minces détails des œuvres et, grâce aussi, à l'autorité justement conquise dont il jouit, il réussit à donner des exécutions absolument sans reproche des ouvrages confiés à ses soins.

Mise en scène et décoration à louer sans réserve.

Et le *ballet du roy*, fastueusement costumé et agréablement dansé, fit un plaisir extrême.

Manon obtint un succès fou.

On couvrit d'acclamations les beautés sans nombre qui enrichissent la magique partition du plus exquis, du meilleur et du plus français des musiciens.

ANDRÉ CORNEAU.

VARIÉTÉS

Nous avons publié, dans les numéros des 23 et 30 octobre dernier, une étude de M. le Docteur Jacques SERDA sur les origines de l'insensibilisation appliquée aux opérations chirurgicales. Pour compléter cette étude, nous reproduisons, aujourd'hui, un remarquable article du Docteur Henri BOUQUET sur l'anesthésie chirurgicale.

LA DOULEUR VAINCUE.

Qui pourrait songer, sans un frisson rétrospectif, à ce qu'était une opération chirurgicale jusqu'aux premières années du XIX^e siècle, et aux souffrances sans nom que devaient endurer ceux qui les supportaient ? Les estampes du temps nous les montrent dûment ficelés sur des tables ou sur des chaises, maintenus par des aides solides et grimaçant de façon éperdue sous la morsure des instruments. Le chirurgien, à ces époques, n'avait qu'une idée : opérer le plus vite possible afin de réduire au minimum le supplice de son client. C'était l'âge des tours de force au point de vue de la rapidité.

Ce n'est pas que les opérateurs, soucieux tout d'abord d'éviter à ceux qui passaient par leurs mains ces horribles douleurs, conscients, d'autre part, des progrès dont serait susceptible la chirurgie si elle se pouvait adresser à des sujets insensibles, n'eussent cherché par tous les moyens possibles à supprimer ou tout au moins à atténuer cet indicible martyre. Mais les médicaments dont ils disposaient étaient loin de pouvoir suffire à cette tâche. Bourrés de jusquiame, d'opium, de mandragore, les opérés continuaient à hurler et à se débattre. En fin de compte, on reléqua ce progrès si souhaitable dans le domaine des utopies : « Diminuer la douleur occasionnée par l'instrument tranchant ou l'empêcher entièrement, écrivait Malle en 1841, est une des *chimères* qui ont préoccupé les chirurgiens des siècles passés. »

Il est toujours dangereux de prophétiser et de vouloir fixer un terme à la science. Trois ans après l'apparition de ces lignes, un obscur dentiste américain, Horace Wells, appliquait à l'espèce humaine les propriétés anesthésiantes du protoxyde d'azote ou gaz hilarant et inscrivait son nom parmi ceux des grands bienfaiteurs de l'espèce humaine. Désignée tout d'abord par des noms qui disparurent vite, letheon, neurolepsie, antineurie, l'anesthésie chirurgicale était découverte.

Autant le premier pas s'était fait attendre, autant les progrès dans ce chapitre nouveau de l'art opératoire furent rapides. Après avoir insensibilisé pour de petites interventions, Wells utilisa le nouveau corps pour des opérations d'importance. En 1846, Jackson et Morton expérimentèrent le remplacement du protoxyde d'azote par l'éther ; l'année suivante, Furnell et Simpson emploient dans le même but le chloroforme, proposé par Flourens. Dix ans plus tard, la découverte de la cocaïne venait apporter en cette matière un élément inattendu et bientôt une méthode nouvelle. A l'heure actuelle chacun sait qu'on n'exécute plus d'acte chirurgical sans le faire précéder de l'insensibilisation du patient. Nous disposons d'un certain nombre de procédés qui ont, tous, leurs avantages particuliers.

Comment agissent les anesthésiques. — Pour bien comprendre l'action des anesthésiques, il faut se représenter aussi nettement que possible la tâche qu'on leur demande d'accomplir. Le système nerveux (il est superflu de démontrer que la souffrance est de son domaine) se présente, en raccourci, de la

façon suivante : une quantité infinie de petits postes récepteurs, disséminés à la surface de notre corps et dans tous nos organes, constituent autant de points de départ de la sensation que détermine toute atteinte portée à l'intégrité de notre organisme, aussi bien par l'instrument tranchant que par les blessures et, de façon plus générale, par tous les agents extérieurs. Ces terminaisons nerveuses constituent l'origine de conducteurs d'abord minuscules, puis de plus en plus importants, à mesure qu'ils se réunissent les uns aux autres dans leur marche vers le système central. On ne saurait mieux comparer cet ensemble qu'à la disposition des rameaux, des branchettes et des grosses branches d'un arbre aux feuilles innombrables, les troncs nerveux, de plus en plus volumineux, ont comme expression dernière la moëlle épinière, précieusement logée au centre de la colonne vertébrale et qui transmet finalement au cerveau les sensations (dououreuses dans le sens qui nous occupe) qui lui ont été confiées par ce réseau compliqué et délicat. Le cerveau, récepteur terminal, est le siège de la douleur, parce qu'il est celui de la conscience sans laquelle la souffrance n'existe pas. Il répond à ces excitations désagréables par un certain nombre de réactions qu'il déclenche dans des appareils divers et qui sont, à nos yeux, la preuve même de la douleur ; ce sont les cris, les mouvements de défense, les larmes. Mais, laissons de côté cette seconde partie de sa fonction. Il reste que les éléments sur lesquels on peut agir pour supprimer la souffrance sont de trois ordres : les terminaisons nerveuses, point de départ, les filets et troncs nerveux, conducteurs, et enfin le cerveau.

C'est par celui-ci que l'on a commencé. L'idée première des chirurgiens devait être, en effet, d'insensibiliser ce centre du mal, puisque, en l'« endormant », on supprimait radicalement toute douleur, quelle que fût sa nature, quel que fût son siège, quelle que fût sa complexité. Longtemps, ce fut la seule garantie jugée suffisante lorsqu'on devait effectuer des opérations sérieuses ou longues. C'est la première des méthodes que nous avons à considérer, celle de l'anesthésie généralisée, laquelle se réalise actuellement à l'aide de deux corps principaux, le chloroforme et l'éther, et d'un certain nombre de produits secondaires moins souvent utilisés.

En principe, administrer du chloroforme à un sujet en instance d'opération, est une chose simple et facile. Le patient étant étendu sur le dos, tout lien qui pourrait gêner sa circulation ou sa respiration étant relâché, on approche de son visage une compresse en un mouchoir sur lequel on a versé quelques gouttes du produit. Et, à mesure que les bouffées de l'anesthésique constamment renouvelé pénètrent dans les poumons de l'opéré, le sommeil le gagne, ses sensations s'obscurcissent, sa pensée divagante le quitte, toute résistance s'annihile. Au bout d'un temps variable, mais court, il n'entend plus, ne voit plus, ne sent plus. On peut couper, tailler, coudre, ou pincer sa chair sans qu'il fasse entendre aucune plainte. Sa conscience est si complètement détruite que parfois, à son réveil, alors qu'il est pansé, il demande si l'opération ne va pas commencer bientôt.

« En principe » ai-je dit, car, dans la réalité, il est exceptionnel que les choses se passent aussi simplement. C'est, au contraire, une chose délicate et sérieuse que d'endormir un patient. Celui-ci n'accepte pas sans résistance le remplacement, par les vapeurs du chloroforme de l'air qu'il a coutume d'absorber. Il se débat, sa circulation se fait mal, il pâlit ou bleuit, il cesse par instants de respirer, bref, il oppose une résistance aussi vive qu'involontaire à l'insensibilisation qu'on veut lui procurer. Calmer son inquiétude, surveiller ses fonctions essentielles, doser soigneusement l'anesthésique, en donner assez et pas trop, cela est toute une science qui ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Une anesthésie qui marche mal est un obstacle très sérieux pour le chirurgien dont les gestes calculés ont besoin de l'immobilité absolue de son patient. Employer, d'autre part, une quantité trop forte du produit, fait cou-

rir le risque d'incommoder fortement le foie et les reins de l'opéré. Pour bénins que soient en général les inconvénients du chloroforme (les statistiques nous enseignent que les accidents mortels de cette anesthésie donnée « à la compresse » représentent 1 décès sur 10.000 opérés), ils n'en sont pas moins gênants et inquiétants et doivent être évités. Pour ce faire, on a inventé des appareils à chloroformisation, doseurs automatiques du médicament, et, de l'air, qui ont accru dans d'énormes proportions la sécurité que l'on recherchait. Avec eux, il semble que les risques aient été réduits au minimum.

Cette action du chloroforme sur le foie et les reins, que nous venons de signaler, et les alertes qu'il occasionne parfois ont ramené l'attention sur l'éther. Après avoir été à peu près abandonné des chirurgiens, il dispute actuellement la première place à son rival. Avec lui, la compresse est inutilisable. On doit employer des masques spéciaux parmi lesquels on doit citer en première ligne celui qu'a fait établir le D^r Ombredanne, et qui a recueilli les suffrages de tous. Il dose le mélange d'éther et d'air indispensable, utilise toutes les vapeurs produites par l'anesthésique, permet de graduer facilement la drogue suivant l'état du sujet et les phases successives de l'intervention. C'est un appareil, en somme, fort ingénieux et très pratique, actuellement d'usage courant.

Il y a, on le sait, des étheromanes comme il y a des alcooliques. Ce rapprochement de mots donne la clef de l'anesthésie à l'éther qui est, à proprement parler, une ivresse. Comme dans celle-ci, il y a d'abord une phase d'excitation violente, puis la résistance musculaire du sujet s'apaise et il gît, terrassé par l'ébriété. L'acte est plus rapide que dans le chloroforme, le réveil est moins sujet à difficultés et à malaises. Mais l'éther a aussi ses inconvénients. Le froid qu'il détermine est accusé de nuire aux voies respiratoires, à celles, surtout, des sujets peu résistants, comme les vieillards. Le produit est de plus très inflammable, ce qui exclut l'emploi de certains modes d'intervention. Toujours désireux de mieux faire, l'homme a continué à expérimenter dans cette voie, à la recherche du procédé et du corps les plus parfaits.

Comme on était remonté du chloroforme à l'éther, on est remonté de l'éther au protoxyde d'azote de Wells. L'insensibilité qu'il procure est rapide et complète, le réveil parfait, mais son action est éminemment fugace et, si l'on veut la prolonger sans inconvénient, il faut se servir d'appareils compliqués et exercer une surveillance très attentive. Aussi ne peut-on le compter parmi les anesthésiques d'usage courant chez nous. Beaucoup de nos confrères d'Amérique l'ont, par contre, adopté. Il ne serait pas surprenant que la venue des Américains en France lui procurât un regain d'actualité.

(A suivre.)

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Suivant exploit enregistré de Soccal, huissier, en date du 28 février 1918, le nommé TORRE (Pierre-Joseph), fils de Pierre-Simon et de AJMAR (Marie-Madeleine), né le 3 août 1892, à Monaco, journalier, ayant demeuré à Monaco, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le 16 avril 1918, jour de mardi, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la double prévention : 1^o de violences et voies de fait envers une personne chargée d'un ministère de service public, à l'occasion de l'exercice de ce ministère ; 2^o de menaces de mort verbales sous condition ; — délits prévus et réprimés par les articles 193 et 292 du Code pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
E. ALLAIN.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

inséré en exécution de l'art. 381 du Code de procédure pénale.

Suivant exploit enregistré de Soccal, huissier, en date du 28 février 1918, le nommé WEILER (Jules-Victor), fils de Paul et de LESUEUR (Marie), né à Aumetz (Lorraine), le 20 octobre 1881, infirmier, ayant demeuré à Monaco, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le 16 avril 1918, jour de mardi, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance ; — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
E. ALLAIN.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Louis CIMA, commerçant à Monte Carlo, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal de première instance, au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 26 mars courant, à trois heures du soir, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef : RAYBAUDI.

DEUXIÈME AVIS

En conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 29 décembre 1917, enregistré, M. JUSTIN HEHLEN, chauffeur-mécanicien, demeurant à Monaco, 33, boulevard de l'Ouest, a acquis de M^{me} veuve VALENTINE PERSENDA, commerçante et propriétaire, ayant demeuré également à Monaco, 33, boulevard de l'Ouest, actuellement à Monte Carlo, rue des Boules, maison Persenda,

Le fonds de commerce de denrées coloniales, vins fins et liqueurs, avec vente au détail de tous produits comestibles, alcool à brûler et pétrole, exploité à Monaco, 33, boulevard de l'Ouest.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de cette acquisition, par simple lettre recommandée, entre les mains de l'acquéreur avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant contrat reçu par M^e Ernest Leoncini, ancien notaire, suppléant pendant la durée de la guerre M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, le vingt-deux février mil neuf cent dix-huit,

Madame Amélie LEVY, hôtelière, veuve de M. Barthélémy MONTALDI, demeurant à Monte-Carlo, avenue des Fleurs,

A vendu à M. Antoine MAZEN, maître d'hôtel, demeurant à Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes),

Le fonds de commerce d'hôtel et restaurant dénommé *The Carlton* ou *Carlton Hôtel*, qu'elle exploitait et faisait valoir à Monte-Carlo, avenue des Fleurs, moyennant un prix porté dans l'acte.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} Montaldi, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la

vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Etant observé que cette publicité sera renouvelée après la cessation des hostilités, dès la reprise des délais.
Monaco, le 5 mars 1918.

Signé : E. LEONCINI.

AVIS

M. PARODI-ROMANO a acquis de M^{me} BENATTI Adèle, veuve REDAELLI, un équipage composé d'une voiture dite « victoria », harnais et accessoires.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

Etude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel, 3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE APRES DÉCÈS

Le mardi 12 mars 1918, et jours suivants, à 2 heures du soir, dans un magasin sis à la Condamine (Principauté de Monaco), avenue du Castelleretto, n^o 12, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques des marchandises dépendant de la succession des époux Michel ANDRES, consistant en vins fins et liqueurs en bouteilles, tels que : kirsch, cognac, rhum, cacao, coraço, marsala, malaga, porto, amers et sirops divers, gentiane, vermouth français et italien, vin de barbera, moscato, Saint-Georges, Bordeaux, etc., etc.

Au comptant ; 5 % en sus des enchères.

L'huissier, CH. SOCCAL.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Première instance de Monaco, en date du vingt-huit février mil neuf cent dix-huit, enregistrée.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

de la Brasserie et des Établissements Frigorifiques DE MONACO

Société anonyme Monégasque au capital de 1.100.000 fr.

AVIS

MM. les Actionnaires de la Société Nouvelle de la Brasserie et des Établissements Frigorifiques de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le samedi 30 mars 1918, à quinze heures, au siège social, avenue de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1917.
- 2^o Lecture du rapport des Commissaires des comptes.
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1917, et quitus à qui de droit. Répartition du solde du compte Profits et Pertes.
- 4^o Nomination de trois Commissaires des comptes pour l'exercice 1918.

Le Conseil d'administration.

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco

Les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 30 mars 1918, à trois heures du soir, au siège social, Usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1917 ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Autorisation aux Administrateurs de la Société, qui font en même temps partie d'autres Sociétés, de traiter des affaires entre les deux Sociétés, et autorisation aux Administrateurs de traiter directement des affaires avec la Société ;

- 6° Nomination de deux Administrateurs ;
7° Nomination de trois Commissaires de surveillance pour l'exercice 1918 ;
8° Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout actionnaire, propriétaire d'au moins douze actions, peut faire partie de cette assemblée.

Messieurs les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivaudra au dépôt de titres.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865

Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 73

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

APPAREILS & PLOMBERIE

SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaître des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 10 Avril 1918, à 11 heures du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de M.M. les Commissaires des comptes ;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4° Nomination éventuelle de un ou plusieurs administrateurs ;
- 5° Nomination de l'Administrateur délégué ;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Pour tous renseignements :

F. HAUËT

Seul Représentant

AVENUE DE LA GARE, 58

à NICE (Alpes-M^{me}).

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco-Nice-Monaco

- Defilippi - Hôtel Puerto Rico
Boulevard Charles III

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n^o 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n^o 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, du 30 janvier 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28778 et 9878.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 22 février 1918. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117 ; — 2^e Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.